# 

* Date : 04-04-2013
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2013764600
* Auteur :

Justice de paix du canton de Seneffe Remplacement administrateur provisoire
Par ordonnance du vingt-deux mars deux mille treize, prononcée par le Juge de Paix du canton de Seneffe, siégeant en chambre du conseil, Maître STRYPSTEIN, Yves, avocat, dont le cabinet est établi à 1180 Uccle, avenue de Boetendael 72, a été désigné en remplacement de Maître PARMENTIER, Benoît, avocat dont le cabinet est établi à 6000 Charleroi, avenue Général Michel 3, en qualité d'administrateur provisoire des biens de M. FONDU, Fabien, né à Charleroi, le vingt-sept novembre mille neuf cent cinquante-sept, résidant à 7140 Morlanwelz, rue de la Malaise 28, ce dernier étant hors d'état de gérer ses biens.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Christel Gustin.